

Proposition de l'atelier co-construction
du conseil des usagers de l'espace public

QUALITÉ URBAINE

Le mobilier de repos

Les bancs publics

Le banc dans l'espace public, histoire et usages

A) introduction / Le banc et l'espace public / Sociologie du banc

B) Usages

Recommandations pour une cohérence à l'échelle de la métropole

A) Localisation

B) Implantation

C) Aspect / Ergonomie / Confort

D) tranquillité publique

E) Entretien et gestion

F) Harmonisation des mobiliers

« **Pouvoir s'asseoir est l'expression d'une ville aimable** » cette citation de Jean Paul Alain sociologue – urbaniste, interroge la ville facile à vivre au quotidien et l'aménagement des espaces publics comme des espaces de vie et de partage.

Apparu avec la ville, le banc public, avec d'autres mobiliers fait partie du paysage de nos rues et places ; banal en apparence, le banc est un mobilier qui est investi d'une charge symbolique particulière, touchant à la fois, l'urbanité, les relations sociales et l'image de la ville.

Le banc public entretient avec la ville une relation privilégiée. Objet de paradoxe, c'est un mobilier qui questionne le citoyen et l'élu.

Au XX^{ème} siècle l'annexion de l'espace public par l'automobile a fait perdre progressivement aux espaces publics leur cohérence, leur simplicité et leur harmonie. La reconquête de l'espace public a été amorcée dans les années 90 par les grandes métropoles à l'exemple de Barcelone, de Lyon, de Paris, de Strasbourg et de Nantes qui veut témoigner d'une certaine douceur de vivre. L'évolution des modes de vie alliée aux attentes en matière de cadre de vie pose avec acuité le rôle du banc dans la composition et la convivialité des espaces publics.

Le banc est porteur de multiples usages et répond à des dimensions à la fois sociales et identitaires, ouvert à de nombreux enjeux qui conditionnent la qualité de vie au quotidien.

L'évolution des besoins et attentes que doivent satisfaire les aménagements nécessite que, dans un espace urbain rare et convoité soient posées les conditions du choix et de l'implantation du banc public dans une approche globale et pluridisciplinaire de l'aménagement.

Ainsi le banc est à la fois un constituant de l'espace public et un objet en lui même, c'est de l'ensemble de ces problématiques que le guide se propose de traiter.

A) Le banc dans l'espace public, histoire et usages

Le banc et l'espace public - sociologie du banc

- Rôle des bancs dans l'espace public, définition

Siège de bois où plusieurs personnes peuvent s'asseoir de rang : Antoine Furetière, "Essai d'un dictionnaire universel", 1690

Vient de l'italien banco, ou du latin bancus, d'où est venu banquettes. Certains le dérive de l'allemand panck, ou de abacus; d'autres du saxon benc.

On définit les bancs comme étant un mobilier spécifique permettant une assise (bancs, sièges banquettes, siège ischiatique (assis-debout)...) mais également les éléments d'aménagement qui permettent une assise (margelles, murets, garde corps, emmarchements, socles, bornes...).

- Historique des bancs

Les premières apparitions du banc public datent de l'Antiquité gréco-romaine avec les exèdres, des salles munies d'un banc continu fixé au mur, qui convenaient aux délibérations et à l'enseignement.

Au Moyen Age, après avoir été un élément noble du mobilier privé, le banc présente un premier usage semi-public dans un déambulatoire d'un cloître.

Au XVI^{ème} siècle les promenades publiques, les parcs et les jardins sont pourvus de bancs en bois, en pierre, ou en marbre.

Au cours du XIX^{ème} siècle, les parcs publics se généralisent dans les villes et on assiste au développement des bancs publics. A l'époque d'Hausmann, Alphand ouvre le "service des promenades et plantations". Le terme de mobilier urbain apparaît et G.Davioud crée les bancs droits pour les rues et avenues et les bancs gondoles adaptés aux parcs parisiens.

- Notion de lien social

« L'urbanité, c'est aussi considérer l'autre, le tolérer même si on ne le connaît pas et si on ne lui parle pas. La ville doit intégrer des notions de convivialité, d'urbanité et d'intimité, la seule convivialité est trop restrictive. » Michèle José, sociologue

Le banc public a conservé son rôle de lien social. Il ouvre la porte à des rencontres, à des échanges, à des discussions. Il peut être lieu de rencontre avec des inconnus, ou point de rendez-vous. Il permet de faire de l'espace public un lieu de vie, et non pas seulement un espace que l'on traverse (...peut avoir un impact sur la façon de vivre son quartier...).

Le banc public permet une matérialisation des relations sociales entre les usagers de l'espace public.



- inconfort, individualisation et disparition

Les mobiliers évoluent avec la création de bancs ischiatiques (assis/debout) ou de bancs fractionnés par des accoudoirs, mais également pour éviter les usages prolongés.

La tendance est d'individualiser les places assises ; les bancs se transforment en siège. Ils perdent ainsi une partie de la sociabilité et la convivialité qui s'y attachaient. Le banc offre à son usager la possibilité de la rencontre, le siège lui offre la possibilité de la non-rencontre.

B) Usages

Le banc permet de répondre à un certain nombre d'usages individuels et contribue également au mieux vivre ensemble. Ces usages peuvent être déclinés en 5 catégories :

1. l'usage de repos : « s'asseoir, faire une pause, souffler, se poser pour se reposer , se coucher (méridiennes)»

2.l'usage utilitaire : « s'installer pour se restaurer, prendre le soleil, se mettre à l'ombre, patienter, surveiller les enfants, lieu de séjour ou de vie pour certaines personnes, ... »

3. l'usage de loisir : contemplation, lecture, ludique, usage détourné... : « jouer avec les bancs, s'arrêter pour profiter du paysage, de l'animation de la rue ou de la place » « entrer en interaction avec la ville, jouer avec elle » « lire, méditer », « suivre la ville et regarder l'activité de la ville, passer le temps, observer la nature, les gens »

4. le rôle dans la vie sociale (convivialité, échanges, rencontre...) : « regarder ses enfants jouer, présence humaine et attention vigilante collective, permettre la sociabilisation, lieu de rendez-vous, »

5. le rôle de structuration de l'espace public « orienter les piétons » et de son : esthétique qui peut-être un « marqueur d'identité d'une ville », et en référence avec « plaisir de l'objet, son design, l'imagination qu'il ouvre »

L'usage du banc est indissociable de son lieu d'implantation. La variété des usages se combine à celle des sites, le lieu son ambiance, ses caractéristiques physiques, sa configuration spatiale et sensorielle, la proximité d'activité, de circulation ...

Les usages, les rôles et situations que peuvent satisfaire les bancs publics se combinent aussi révélant la complexité des situations. Il s'agira d'une étape, d'un moment d'attente, d'un temps de détente ou parfois d'un temps de travail.

L'idéal est de réussir à conjuguer les cinq catégories dans un même site, et ainsi de multiplier les usages possibles du banc. Cependant en fonction de leur localisation certains usages pourront être privilégiés.

La dimension sociale découlant de l'implantation et du confort du mobilier ; la fonction identitaire étant en lien avec l'esthétique du mobilier.

Recommandations pour une cohérence à l'échelle de la métropole

A) Localisation

- Importance du lieu

Le banc est un élément du paysage urbain : il doit s'intégrer dans le site. Le choix de la localisation devient donc primordial. Les raisons d'implanter un banc sont multiples, on peut ainsi choisir de l'implanter :

- Où il est utile (en bordure de cheminement piéton)
- Où il invite à l'arrêt (sensation de bien-être)
- Où l'on a envie d'aller en fonction de l'attrait du lieu (paysage, commerces, équipements...)
- Où l'on a envie d'aller en fonction de l'ambiance (lieu animé , lieu agréable et paisible...)



- Emplacement : dimension sensorielle / vues / rapport à la circulation automobile...

Il est essentiel de prendre en compte la dimension sensorielle dans le choix des emplacements. On va ainsi rechercher :

- la vue dégagée et/ou l'intimité : il faut également privilégier l'emplacement face à une vue agréable et dégagée dans des lieux où l'on s'attarde (le bord de fleuve ; paysage urbain ou naturel remarquable...)

- la proximité de l'eau : fleuve, fontaine pour le bruit de l'eau, la fraîcheur

- la proximité de végétaux pour l'intimité, l'ombre, le parfum, se couper d'un environnement bruyant.

La localisation dans une rue ou une place importante de la ville permet de vivre l'animation, de saisir l'ambiance du lieu. Une installation à proximité des jeux d'enfants permet de les regarder jouer et de les surveiller.

Certaines localisations sont beaucoup moins favorables, et les bancs ne seront pas ou peu utilisés : éviter de les placer face à un stationnement ou le long des grandes voies de grande circulation automobile. De plus il conviendra de privilégier une orientation permettant une perspective offerte à la vue.

Penser à implanter des bancs régulièrement pour faciliter les déplacements, en tenant compte de la topographie : « Certaines personnes âgées ne sortent pas car il n'y a pas de bancs sur leurs trajets. »

- conditions : soleil ou ombre, zone éclairée la nuit, sous arbres

Des conditions particulières sont inhérentes au lieu choisi. On peut ainsi décider d'implanter les bancs au soleil, ou au contraire de les installer à l'ombre. Une installation sous des arbres présente un certain nombre de contraintes : risque salissures d'oiseaux, d'écoulement de sève ou de fruits qui pourraient entraîner un usage moins développé du banc... Il conviendra donc de proposer les deux conditions aux usagers et de prévoir un entretien régulier pour y maintenir un bon niveau de propreté.

Concernant la relation entre les bancs publics et l'éclairage, les usages peuvent varier selon que les bancs sont non éclairés (être caché, ...) ou au contraire éclairés (sécurité...). Là encore il conviendra donc d'adapter les conditions d'éclairage aux usages souhaités dans l'environnement du banc en tenant compte des impacts sur le voisinage. Il faut également distinguer l'éclairage de soirée de l'éclairage de nuit et veiller à ce que l'utilisateur ne soit pas ébloui par l'éclairage.

- milieu urbain / milieu naturel

Les implantations de bancs ne répondent pas aux mêmes logiques suivant qu'on soit en espace urbain ou en espace naturel.

Dans les espaces urbains, les bancs seront installés dans les places et placettes, dans les rues larges et boulevards, aux abords des écoles et des lieux publics... Dans les espaces naturels, ils seront implantés sur les promenades, bords de fleuve ou au sein des zones naturelles.

B) Implantation

Règles d'implantation :

Les critères cibles d'implantation sont les suivants :

- **Structuration de l'espace** (Composition, orientation des flux, calepinage du sol, axialité avec d'autres éléments...)

Le banc, comme les autres mobiliers urbains, la végétation..., va délimiter des espaces, organiser des circulations. Le cheminement dessiné doit être naturel, fluide, non encombré et bien lisible y compris pour les personnes mal ou non-voyantes. L'implantation doit tenir compte des flux de circulation.

- **Critères sensoriels** (orientation, vues, bruits, vent, flux)

L'emplacement face à une vue

- si le sentier ou trottoir est très fréquenté, favoriser le passage des piétons passent derrière le banc
- sur un circuit vélo, prévoir des appuie-vélos en dehors du cheminement piéton pour les cyclistes qui souhaitent faire une pose sur les bancs.

Voie de grande circulation

Installer les bancs le plus à l'écart possible de la circulation, pas trop près des feux (gaz d'échappement, bruit) et si possible prévoir un écran (végétal)

- **Rythme dans un parcours** (circuits piétons ou vélos/distance d'implantation)

- **Favorisant la convivialité et la rencontre** (vis à vis, proximité, intimité).

Conserver un cheminement piéton confortable et réserver des emplacements latéraux pour les poussettes et fauteuils.

Dégagement périmétral pour assurer l'accessibilité à tous

Orientation suivant la vue, en fonction du bruit (limiter les bruits de la circulation)

Abrité du vent et de la pluie pour les lieux d'attente (abri voyageurs,...)

Distribués de manière conviviale pour permettre des échanges

Distance raisonnable entre les bancs implantés de manière régulière sur les itinéraires piétons, fonction du type d'itinéraire et de la pente

Prévoir des corbeilles à proximité (avec toutefois une distance suffisante pour ne pas incommoder)

Veiller à l'accessibilité par tous : ergonomie et traitement du sol (stable et non glissant), ce qui facilite également le nettoyage au pied du banc

C) Esthétique / Ergonomie / Confort

Le confort est un paramètre important qui est défini par la possibilité d'une assise durable.

L'utilisation du banc passe par une appropriation par l'utilisateur.

L'ergonomie du banc désigne l'adaptation à l'usage plus performante qui intègre non seulement la notion de confort (assise, matériau...) mais aussi d'autres dimensions, en particulier la perception intuitive de l'usage qui contribue également à la définition du banc.

Le banc doit être confortable ; il ne doit pas agresser le corps. L'individu doit se sentir bien durant l'instant assis. Il doit être utilisable par tous.

Confort suivant le gabarit :

-profondeur et hauteur de l'assise (souvent trop profond et trop haut)

-accoudoirs (appuis pour se relever plus facilement)

-inclinaison du dossier

-matériau (contact), largeur de lattes suffisante pour assurer le confort,

-dégagement sous le banc pour y placer les pieds en respectant le volume de détectabilité à la canne d'aveugle.

- Du banc et du sol

Veiller à la qualité des revêtements de sols pour qu'ils ne se dégradent pas sous le frottement répété des pieds. Le traitement du sol doit permettre l'accès et le stationnement aisés des fauteuils roulants et des poussettes (espace latéral suffisant).

- Forme et esthétique

L'ergonomie est un facteur important

La forme peut définir la liberté d'utilisation. Il est important de faire un choix ergonomique suivant l'usage à satisfaire. Un mobilier peut être conçu pour répondre à plusieurs attentes ainsi la conception ciblée n'exclut pas la diversité, et le mobilier reste polyvalent pour accueillir toutes formes d'usages.

ce que dit la norme

« Pour une accessibilité universelle du banc et le rendre attractif, son implantation, son usage, son confort doivent être adaptés pour les personnes subissant au quotidien un inconfort physique et sensoriel. Le banc doit donc être conçu et implanté pour que son usage leur soit facilité. Ce qui nécessite selon la réglementation (arrêté du 15 janvier 2007), la norme en vigueur (P98-350 de février 1988) et le confort d'usage demandé par les associations de PMR quelques caractéristiques essentielles :

- une aire d'utilisation de 0,80 à 0,90m autour du banc en dehors de la largeur utile de cheminement minimum de 1,40m
- une implantation soignée respectant les conditions de sécurité du cheminement à une distance régulière préférable de 300m
- ne pas entraver la circulation piétonne
- prévoir une détection visuelle soit par la couleur du banc par rapport à l'arrière plan, soit par une bande contrastée de 10cm de hauteur sur le banc visible du cheminement.
- prévoir une détection à la canne ou au pied à une hauteur $\leq 0,40m$ du sol, sinon un rappel au sol de 3cm minimum complémentaire est obligatoire
- une combinaison ergonomique assise/dossier n'entraînant pas un relevé difficile
- un ou des accoudoirs au centre ou à une extrémité du banc
- un matériau le moins sensible possible aux températures extrêmes
- une forme qui ne retienne pas l'eau

Extraits de la norme P98-350 de février 1988 : Cheminement piétonnier urbain, conditions de conception et d'aménagement des cheminement pour l'insertion des personnes handicapées

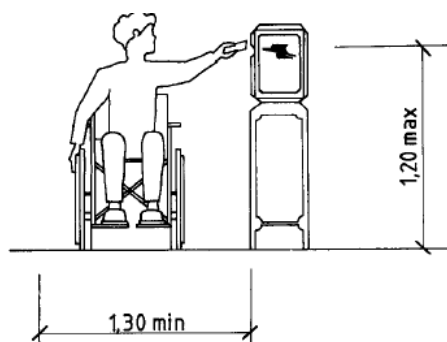
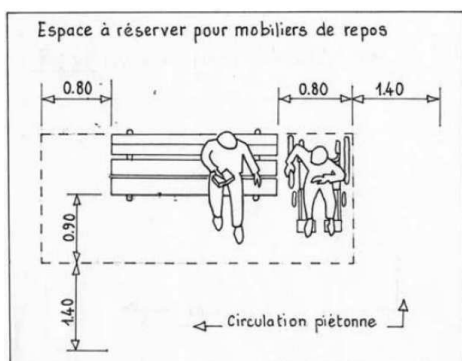
7.2.3.2 Implantation

Le mobilier doit être implanté avec soin, de manière à respecter les conditions de sécurité du cheminement et à ne pas entraver la fluidité des circulations piétonnes. Par conséquent lors de la conception des cheminements :

- réserver en dehors de la largeur utile de cheminement les surfaces nécessaires à l'implantation des mobiliers urbains, afin qu'ils ne constituent pas une gêne pour le piéton.

Pour les mobiliers de repos «l'aire d'utilisation» doit être située en dehors de la largeur utile de cheminement, elle peut être confondue avec celle-ci pour les autres mobiliers (voir figures 8.a et 8.b),

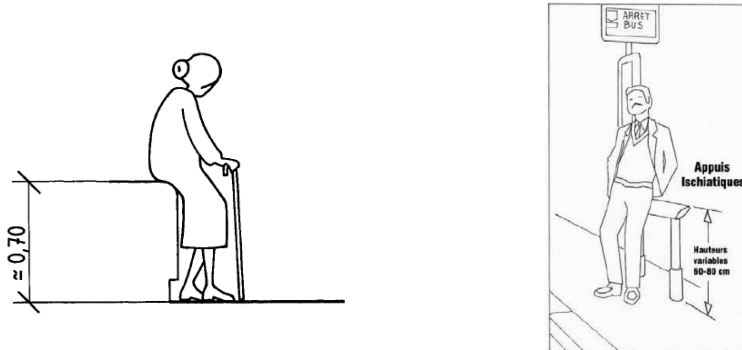
- éviter les supports autonomes et profiter de la présence d'éléments de structure,
- grouper les divers services offerts au public par le mobilier urbain en un même ensemble implanté aux points forts de l'activité piétonnière.



7.2.4 Observations

La distribution des mobiliers doit tenir compte de la fonction du cheminement, (loisir, passage, déplacement domestique,...) et du flux de circulation piétonne.

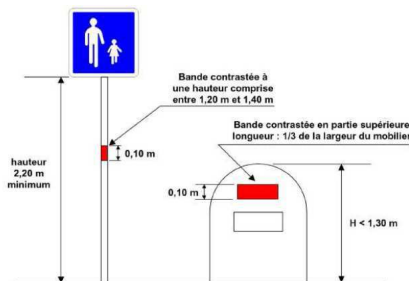
Prévoir l'installation de sièges aussi rapprochés que possible et au moins tous les 300 m. Dans les zones très fréquentées par les piétons, l'implantation d'appuis ischiatiques (appuis de repos) d'une hauteur de 0,70 m environ ne peut qu'améliorer le confort de cheminement, notamment des personnes à mobilité réduite (voir figure 13).



Extrait **arrêté du 15 janvier 2007** portant application du décret n°2006- 1658 du 21 septembre 2006 relatif aux prescriptions techniques de la voirie et des espaces publics

b) Afin de faciliter leur détection par les personnes malvoyantes, les bornes et poteaux et autres mobiliers urbains situés sur les cheminements comportent une partie contrastée soit avec son support, soit avec son arrière-plan selon les modalités définies en annexe 1 du présent arrêté. La partie de couleur contrastée est constituée d'une bande d'au moins 10 centimètres de hauteur apposée sur le pourtour du support ou sur chacune de ses faces, sur une longueur au moins égale au tiers de sa largeur, et à une hauteur comprise entre 1,20 mètre et 1,40 mètre.

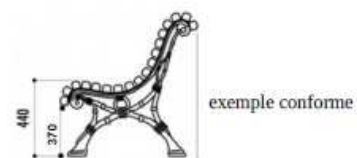
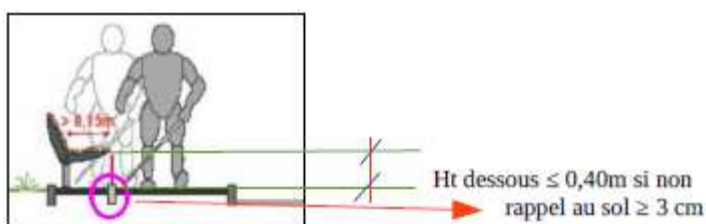
Ce contraste est réalisé dans la partie haute des bornes et poteaux d'une hauteur inférieure ou égale à 1,30 mètre. La hauteur de la partie contrastée peut alors être adaptée si elle permet d'atteindre un résultat équivalent.



Tout mobilier urbain sur poteaux ou sur pieds comporte un élément bas situé à l'aplomb des parties surélevées lorsque celles-ci ne ménagent pas un passage libre d'au moins 2,20 mètres de hauteur. Cet élément est installé au maximum à 0,40 mètre du sol.

- d) S'ils ne peuvent être évités sur le cheminement, les obstacles répondent aux exigences suivantes :
- s'ils sont en porte-à-faux, ils laissent un passage libre d'au moins 2,20 mètres de hauteur ;
 - s'ils sont en saillie latérale de plus de 15 centimètres et laissent un passage libre inférieur à 2,20 mètres de hauteur, ils sont rappelés par un élément bas installé au maximum à 0,40 mètre du sol ou par une surépaisseur au sol d'au moins 3 centimètres de hauteur.

e) Si un cheminement pour piétons comporte un dispositif de passage sélectif, ou « chicane », sans alternative, ce dispositif permet le passage d'un fauteuil roulant d'un gabarit de 0,80 mètre par 1,30 mètre.



La grande variété des solutions et de choix sont à rationaliser, pour développer des standards urbains, contribuant à l'identité du territoire.

Il peut être droit, courbe, angulaire ou sinueux. Il peut être massif ou effilé, muni ou non d'accoudoirs.

L'évolution des mobiliers permet de répondre aux attentes nouvelles : Chaises pivotantes, bancs à plusieurs niveaux, bancs circulaires, bancs avec abris, très longs avec table, bancs aux formes arrondies à la texture douce...

Choix des éléments de confort suivant l'usage :

- ouvert sans dossier (étape) cependant même pour une étape il convient d'avoir dossier et accoudoirs pour les personnes âgées
- accoudoirs pour aider les personnes âgées
- assise droite & dossier avec une inclinaison adaptée (attente)
- assise & dossier galbés & accoudoirs (détente)



L'esthétique est une composante de la qualité urbaine

Le design du mobilier est facteur de plaisir visuel mais peut également participer à l'identité urbaine d'un lieu, d'un quartier, de la cité.

- Matériaux – pérennité

La pérennité des mobiliers garantit l'usage dans le temps.

La rétention de l'eau rend le banc impropre à l'usage. La réparabilité est un facteur à prendre en compte.



D) Prévention situationnelle et limites identifiées

De manière générale, les lieux de regroupement entraînent des nuisances.

Au delà des grands principes d'implantation, la notion de « micro » implantation devient essentielle : elle consiste à implanter les bancs en fonction de l'environnement proche spécifique à chaque projet : soit la possibilité d'accepter un niveau de nuisance en fonction de la proximité et du type de voisinage, de l'effet d'intensification de rassemblement à proximité de certains commerces ou certaines structures.

La mixité d'usagers n'est pas toujours simple à mettre en place. Sur certaines implantations, la rotation dans l'utilisation ne sera pas toujours assurée, avec des utilisations prolongées et des difficultés de partage.

Concernant la notion de prévention situationnelle, c'est le lieu qui cristallise les problématiques. Un nouveau banc public installé ne va pas rajouter davantage de difficultés. En revanche, l'implantation d'un banc public peut intervenir comme régulation pour le voisinage. En implantant des bancs à distance raisonnable de lieux de rassemblement important, il est possible de déplacer légèrement ce lieu de rassemblement, et ainsi délester la pression sur des lieux précis.

Certains marginaux entraînent des nuisances liées à des comportements inappropriés (alcoolisation et ivresse, agressions verbales, mendicité agressive, rixes, présence prolongée entraînant une appropriation, regroupements de chiens ; à proximité des centres d'accueil, des commerces de

proximité, des lieux à fort passage, et principalement dans les centre ville des problèmes de voisinage peuvent se poser, notamment pour les commerçants qui peuvent accepter une présence ponctuelle, mais pas une présence continue et régulière qui leur donne une mauvaise publicité. Si l'implantation de bancs à proximité de lieux de présence de marginaux peut risquer d'entraîner des regroupements et un usage quasi exclusif par cette population, cela peut permettre de légèrement déplacer la présence et ainsi éviter les problèmes de voisinage.

Les bancs incitent au rassemblement nocturne et aux nuisances qui l'accompagnent : problème de bruit, urine et déjections à proximité... C'est un mobilier assez impacté par le vandalisme.

Concernant les nuisances, c'est la durée et la répétition qui posent problème. Une nuisance ponctuelle pourra être supportée, mais deviendra problématique au bout de quelques mois.

On ne retrouve pas de problème de personnes dormant sur les bancs publics à Nantes.

La problématique est différente pour des **bancs publics près de jeux d'enfants**, il est essentiel de **proposer une alternative pour les autres usagers**. En effet, la présence d'un public particulier (marginaux...) sur des bancs publics près des enfants risque d'entraîner des situations très complexes à gérer.

La notion de capacité d'assises et du possible effet masse est à prendre également en compte : Un banc de 3 personnes est plus facile à gérer qu'un linéaire de bancs important.

E) Entretien et gestion

notion d'impropre à l'usage

Une notion est essentielle concernant les bancs public, c'est celle d'impropre à l'usage. S'il n'est pas bien conçu ou mal entretenu, il ne sera pas utilisé et n'aura aucun usage (à la différence d'autres mobiliers comme par exemple les bornes ou potelets anti-stationnement qui continuent à être efficaces même un peu dégradés)

Entretien

L'entretien est réalisé par les équipes de chaque pole. La maintenance est effectuée suite aux retours des riverains (saisies **OASIS**) Il n'y a pas de tournée spécifique de surveillance de l'état des bancs.

Cependant Le lavage et la remise en état des bancs sont est réalisés si le banc se trouve au sein d'un espace qui fait l'objet d'un échantillonnage dans le cadre d'une démarche qualité (places, tournées identifiées ...)

Le nettoyage des graffitis est une action récurrente qui permet le nettoyage systématique des bancs et assises. Enfin pour certains espaces spécifiques (parc des Chantiers, mémorial...) un prestataire extérieur est chargé du nettoyage, avec une obligation de résultat global et de nettoyage régulier du mobilier urbain.

Du banc et du sol

Veiller à la qualité des revêtements de sols pour qu'ils ne se dégradent pas sous l'emprise des pieds.

Matériaux – pérennité

Le Bois est un matériau très employé, confortable et réparable. De nombreuses normes encadrent la construction bois (DUT 51,4 relatif aux platelages extérieurs, EN NF 335 pour le classement de la durabilité des essences de bois...) Cependant il peut subir de multiples dégradations (les graffitis restent incrustés...) et un ouvrage mal conçu du point de vue des caractéristiques physiques et mécaniques du matériau entraîne une dégradation rapide du banc.

En terme de conception du banc, il y a lieu d'être vigilant sur la **qualité du bois adaptée à l'usage extérieur** et à l'usage d'assise ainsi que la section des pièces qui doivent être dans un standard facile à produire ou à se procurer pour **la réparabilité**. **La qualité des assemblages** est importante, ils doivent pouvoir être ventilé et ne pas occasionner de rétention d'eau qui accélère le pourrissement du bois. S'agissant de l'écartement entre les lattes l'espacement doit être suffisant pour éviter des déchets coincés.

béton ou fonte ou acier + bois : nombreux design, gamme très large et pléthorique de qualité et d'ergonomie très inégales.

Béton : grande résistance qui n'empêche pas la dégradation dans le temps (le béton est plus poreux que la pierre naturelle), offre en général des surfaces propices aux tags. Lourd à la mise en œuvre et au déplacement.

pierre naturelle : adapté à certains lieux, plutôt inconfortable en période de froid et lourd

métallique : en général en acier, autorise un design aux formes légères ou la transparence est facteur d'intégration en rendant la perception du mobilier discrète. La surface de contact généralement en maille est très ajourée ce qui permet de limiter les effets d'inconfort thermique et d'éviter à l'eau de stagner.

Les matériaux qui ont une grande conductivité qui restituent le froid en hiver et chauffant au soleil sont inconfortables et à éviter.

Les bancs sont utilisés et **dégradés par les skateurs**. **Vigilance sur la longueur des bancs**, la conception peut limiter le détournement d'usage et des **dispositifs anti-skate intégrés** existent pour éviter ces dégradations.

Les bancs « démontables » permettent de changer la seule pièce défectueuse et non pas l'intégralité du banc à chaque fois.

- Fixation

Les bancs peuvent être :

- posés (déplaçables)
- scellés (dans massif béton ou sur platine)
- encastrés au sol /mur
- intégrés dans un mobilier

Si le mobilier est très lourd, a-t-on besoin de le fixer au sol ? S'il est léger, quel type d'accroche peut-on envisager pour pouvoir le déplacer plus facilement par la suite (platine, tire-fond...)

La relation entre le poids du mobilier et la possibilité de le déplacer dans le cadre de **l'expérimentation** de l'implantation est à définir.

A noter que **le vol** de mobilier quoique marginal peut constituer également un facteur de choix pour la fixation du mobilier

F) Harmonisation des mobiliers

La mise en place de gammes de mobiliers comporte de nombreux avantages en terme d'entretien et de gestion : impact sur les coûts dû aux économies d'échelle, possibilité de stocker les pièces permettant le remplacement... Cela permettrait également une meilleure réactivité concernant la maintenance.

A l'échelle de la métropole, il semble important de pouvoir mettre en place des gammes cohérentes de mobilier adaptés au différents environnements et usages, pour une harmonisation des mobiliers. Cela faciliterait l'entretien et la maintenance tout en laissant une marge de manœuvre suffisante aux maîtres d'œuvre pour proposer une réponse cohérente et sensible.

Il semble important dans un premier temps de différencier des gammes pour les milieux urbains et les milieux naturels.

Des gammes différentes sont à mettre en place en fonction des catégories d'usages des bancs : les mobiliers liés à la mobilité pour des usages ponctuels, et les mobiliers d'ajustement pour des usages prolongés.

Des gammes spécifiques pourront être mises en place sur des grands projets, avec des créations spécifiques.

A l'instar des corbeilles de propreté ou des appuis vélos, il serait souhaitable d'entreprendre une démarche d'optimisation afin que la collectivité puisse disposer pour l'ensemble du territoire métropolitain de mobiliers types qui permettraient de répondre rapidement à la sollicitation.